

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7542 SÉANCE DU 12 août 2024

Sont présents:

Rémy Vincent	Grand Chef
Denis «Kalo» Bastien	Chef familial
Carlo Gros-Louis	Chef familial (absent)
Dave Laveau	Chef familial
René «Wellie» Picard	Chef familial
Stéphane B. Picard	Chef familial
William Romain	Chef familial
Daniel Sioui	Chef familial
Tina Durand	Secrétaire

**RATIFICATION DE CONTRATS – WENDAKE CONSTRUCTION S.E.C.
ET MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS**

Attendu que le ministère des Ressources naturelles et des Forêts du Québec (MRNF) a offert un contrat de services (**Contrat de services**) au Conseil de la Nation huronne-wendat (CNHW) concernant des démantèlements de chemins forestiers et de plantation d'arbres (**Projet**);

Attendu que le Projet n'était réalisable qu'avec l'existence, l'implication et les capacités de Wendake Construction S.E.C. (**Wendake Construction**);

Attendu que le MRNF exigeait que le Contrat de services soit signé par le CNHW;

Attendu que le CNHW a mandaté Wendake Construction pour l'exécution complète du Projet;

Attendu qu'un employé du CNHW a signé une entente écrite avec Wendake Construction en ce qui concerne l'exécution du Projet à titre de sous-contractant en date du 25 juin 2024 (**Contrat de sous-contractant**);

Page 1 de 2

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 13 août 2024 **Résolution adoptée à
l'unanimité**



SECRÉTAIRE
TINA DURAND

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7542 SÉANCE DU 12 août 2024

**RATIFICATION DE CONTRATS – WENDAKE CONSTRUCTION S.E.C.
ET MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS**

Attendu que le Contrat de services a été signé et complété le 2 juillet 2024;

Attendu que la totalité des frais pour l'exécution du Contrat de services sera assumée par Wendake Construction;

Attendu que la valeur maximale du Contrat de services et du Contrat de sous-contractant a été établie à 700 000 \$ chacun;

Attendu que le CNHW souhaite ratifier le Contrat de services et le Contrat de sous-contractant;

Attendu qu'il est nécessaire d'adopter la présente résolution pour assurer la conformité du processus à la *Politique d'approvisionnement en biens et services du CNHW* et le transfert des sommes encaissées par le CNHW, provenant du MFFP, vers Wendake Construction.

Compte tenu de ce qui précède, **il est proposé** par le Chef familial Dave Laveau, **appuyé** par le Chef familial William Romain, et **résolu** :

- **De ratifier** le contrat de services entre le ministère des Ressources naturelles et des Forêts du Québec et le Conseil de la Nation huronne-wendat (CNHW) signé le 2 juillet 2024 concernant des démantèlements de chemins forestiers et de plantation d'arbres (**Projet**);
- **De ratifier** le contrat de sous-contractant entre Wendake Construction S.E.C. et le CNHW signé le 25 juin 2024 concernant l'exécution du **Projet**.

Page 2 de 2

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 13 août 2024 **Résolution adoptée à
l'unanimité**



SECRÉTAIRE
TINA DURAND